

<http://helene.lipietz.net/spip.php?article393>



# Le cumul des mandats, mon point de vue dans La République de Seine-et-Marne

- La presse -



Date de mise en ligne : lundi 15 juillet 2013

---

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

---

[Le projet de loi visant à limiter le cumul des mandats](#) sera prochainement voté à l'hémicycle après avoir été adopté par l'Assemblée nationale.

Je vous détaille mon point de vue en quelques mots supplémentaires :

Je suis contre le cumul des mandats exécutifs dans une ville moyenne et un mandat dans un département ou une région, et même contre le cumul des fonctions, parlementaire et métier, dès lors que l'on est parlementaire. Depuis que je suis sénatrice, on me demande régulièrement le nom de la ville dont je serais maire. Hé bien, je ne suis que sénatrice, après avoir été élue à la région et abandonné mon métier d'avocate.

Un mandat exécutif dans une ville, un département ou une région, demande un investissement à temps complet de la part de l'homme/la femme politique. Vouloir à tout prix capitaliser deux postes à temps plein, en devenant par exemple député-e-maire favorise l'absentéisme, comme la lecture des sites dédiés à l'analyse de la présence en hémicycle le démontre. De plus cela peut mettre l' élu-e en porte-à-faux dans des conflits d'intérêts entre celui de la Nation et celui de sa ville et ne permet pas, à mon avis, d'effectuer un suivi efficace des dossiers.

Même de simples conseillers régionaux ou départementaux peuvent avoir du mal avec un cumul car, outre le travail de conseiller en séance, ils doivent se rendre dans de nombreux organismes extérieurs, je crois me souvenir que j'étais membre d'une vingtaine d'organismes extérieurs quand j'étais conseillère régionale.

Le sénateur/trice est très mobile. Il/elle doit être présent-e à l'hémicycle, lors des réunions de commissions, dans mon cas la Commission des Lois, celle sur l'avenir de la décentralisation, l'économie sociale et solidaire. Il/elle doit aussi gérer son équipe, quadriller son territoire pour aller à la rencontrer des acteurs locaux, tout en conservant des temps privés, pour la vie associative, qui sont autant d'instantanés passés avec la réalité de terrain, évitant un comportement « hors-sol », sans oublier sa vie familiale qui lui permet de trouver un équilibre.

Je me prononcerai pour la limitation des mandats, comme l'ensemble des sénateurs/trices EELV, mais formulerai un regret car il ne va pas assez loin. Je proposerai que l' élu-e ne puisse effectuer qu'un seul mandat d'importance, renouvelé une seule fois. Cela dynamiserait le monde politique pour un meilleur partage des idées et des actions locales et nationales.

Limiter les mandats, c'est aussi prendre le risque de renvoyer chez lui/elle un-e élu-e qui n'a plus de point de chute professionnel. Il est donc nécessaire d'approfondir le statut d' élu-e, notamment sur le plan social, la formation en cours de mandat pour une reconversion, l'obtention du droit au congé maternité, les conditions de sortie de mandat, etc. afin que des jeunes citoyens issus de tout corps de métier s'investissent en politique.